



Judicial training structures in the EU

France

Entity name: **Ecole nationale des greffes**

October, 2012

Target group

- 1) **Greffiers en chef** : cadres de catégorie A de la fonction publique, les greffiers en chef assurent des fonctions d'encadrement dans les juridictions et les services du ministère de la justice et des libertés. Ils mobilisent des compétences en gestion administrative, budgétaire, en gestion du personnel, en organisation, management et communication ainsi que des attributions d'ordre juridique spécifiques à certaines affectations.
- 2) **Greffiers** : cadres B de la fonction publique, « Les greffiers sont des techniciens de la procédure. Ils assistent le juge dans les actes de sa juridiction et authentifient les actes juridictionnels dans les cas et suivant les conditions prévues par le code de l'organisation judiciaire et les textes particuliers. Les greffiers exercent des missions d'assistance du magistrat dans le cadre de la mise en état des dossiers et des recherches documentaires. Ils rédigent des projets de décisions et de réquisitoires selon les indications des magistrats. Ils exercent des fonctions d'accueil et d'information du public ainsi que des fonctions d'enseignement professionnel. Les greffiers peuvent également exercer des fonctions d'adjoint au chef de greffe ou de chef de service. Ils accomplissent les actes de gestion qui s'attachent à ces fonctions. Les greffiers peuvent également exercer ... des tâches administratives nécessaires au fonctionnement des juridictions en matière de gestion des personnels et des moyens matériels ainsi que de gestion financière et budgétaire. » (décret du 30 mai 2003 portant statut particulier des greffiers des services judiciaires).
- 3) **Secrétaires administratifs** : appartenant à la catégorie B de la fonction publique, les secrétaires administratifs ont vocation à renforcer les effectifs des juridictions les plus importantes, des services administratifs régionaux et des écoles de formation, pour l'accomplissement des tâches administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'institution judiciaire dans les services suivants : gestion du personnel, gestion budgétaire, régie, secrétariat.
- 4) **Adjoints administratifs et techniques** : agents de la catégorie C de la fonction publique, les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution nécessitant la connaissance et l'application de règlements administratifs, tandis qu'est essentiellement confiée aux adjoints techniques l'exécution, voire l'encadrement, de travaux ouvriers ou de tâches techniques.

Initial /induction period training

- Existence of initial/induction training period: Yes
- Length of such period:
 1. Greffiers en chef : 18 mois (concours externe ou interne), 12 mois (recrutement au choix en interne ou détachement)
 2. Greffiers : 18 mois (concours externe ou interne), 12 mois (examen professionnel d'accès en interne ou détachement)
 3. Secrétaires administratifs : 6 semaines
 4. Adjoints administratifs : 8 semaines
- Existence of a curriculum: Yes
- Language training: Yes (greffiers en chef actuellement), anglais
- Internship periods: Yes

Continuous training

- Compulsory: Yes

Pour les fonctionnaires des services judiciaires, la formation continue ne revêt pas un caractère obligatoire.
Toutefois, ce principe est entaché d'exceptions :

 - les greffiers en chef et greffiers sont astreints à une formation continue obligatoire sur une durée de 10 jours par an au cours des cinq ans qui suivent leur titularisation ; il convient cependant de préciser :
 - o que le non respect de cette obligation n'est assorti d'aucune sanction,
 - o qu'aucun programme n'est pré-établi et que chaque fonctionnaire choisit les thématiques en accord avec ses supérieurs hiérarchiques.
 - la nomination par voie de mutation d'un agent sur certains postes à responsabilité astreint celui-ci à une formation d'adaptation à l'emploi.
- Existence of a yearly programme: Chaque année la direction de la formation continue et informatique élabore un plan de formation continue sur la base des directives de l'administration centrale et d'un recensement de besoins. Ce plan fait l'objet d'un examen par une instance paritaire composée de représentants de la direction des services judiciaires et des organisations syndicales.
- Average number of persons trained each year: Le nombre d'actions de formation organisées s'élève en moyenne à 220 pour un public de 2500 fonctionnaires.

International partnerships/agreements

- Depuis plusieurs années, l'Ecole nationale des greffes est liée à des Ecoles et à un Institut par des conventions de jumelage (Maroc, Algérie, Pologne, Madagascar).

- Participation of foreign professionals in some training sessions possible: Yes

L'Ecole accueille régulièrement des stagiaires internationaux et leur permet d'intégrer les formations initiale ou continue. Généralement, ces formations se déroulent pendant quelques jours voire plusieurs semaines.

Parfois, les stagiaires étrangers bénéficient de formations spécifiques.

History and good practices

- Date of creation of judicial training entity
- L'Ecole nationale des greffes a été créée par un arrêté du ministre de la justice en date du 29 avril 1974. C'est la seule Ecole d'application qui prépare aux métiers de greffier en chef, greffier, secrétaire et adjoint administratifs.

- Past and current milestones:

Erigée en service à compétence nationale et placée sous l'autorité du directeur des services judiciaires suivant [arrêté du 5 mars 2001](#), l'Ecole est chargée de mettre en place la politique nationale relative aux formations initiale et continue des personnels des greffes.

- Innovative projects that may be of interest:

Dématérialisation, signature électronique, virtualisation des applications métiers de la direction des services judiciaires (19) au bénéfice de l'enseignement de la pratique professionnelle, mobilité numérique des stagiaires et accès au portail d'information et de ressources pédagogiques nomades, intégration de la gestion électronique des documents et mise en place d'une médiathèque numérique, travaux sur des supports d'apprentissage électronique et e-formation, réduction d'utilisation du papier au bénéfice des supports numériques.

Contact details

- Address : 5 boulevard de la Marne - BP 9 - 21071 Dijon cedex
- E-mail: courrier.eng-dijon@justice.fr
- Website : <http://www.eng.justice.fr>
- Number of staff : 116
- Ministerial department/independent structure : Ministère de la justice et des libertés

Source: Ecole nationale des greffes